

Alsace Innovation

**Des compétences pour
mettre en œuvre vos projets d'innovation**

Remise des Prix de l'Innovation et de la
Performance 2015

Maison du Technopole - 26 novembre 2015

- Le dispositif **HOMMES-RESSOURCES**
- Le dispositif « **Innovet et se Former pour l'Emploi** »





- **Objectif**
 - Intégrer de **nouvelles compétences** dans le cadre de la mise en œuvre de votre **projet d'innovation**
- **Bénéficiaires**
 - TPE/PME Alsaciennes (effectif compris entre 1 et 250 salariés), indépendantes
 - En situation financière saine
- **Types d'innovation**
 - de produit, de procédé, organisationnelle, de marketing
- **Subvention plafonnée (aide dite « de minimis ») à 50 % des dépenses***
 - 5 000 € pour les Stages
 - 20 000 € pour les Embauche en CDI / CDD de Bac + 2 à Bac + 5
 - 50 000 € pour les Embauche en CDI / CDD en Bac + 8. **

* Rémunération (salaire annuel brut chargé) sur la période et devis du centre de compétences

** Entreprises > 250 salariés : projet d'intérêt régional, s'inscrivant dans la SRI, forte implication centre de ressources avec un plafond à **25 000 €**



- **Candidat**

- Stagiaire rémunéré minimum 700 €/mensuel avec une période minimum de stage de 4 mois
- Embauche en CDD d'un minimum de 12 mois ou CDI pour la personne en dernière année de formation Bac+ 2 à bac +8 (limite 35 ans).

- **Centre de compétences**

La contribution d'un centre de compétences est fortement recommandée pour les périodes de stage, et **obligatoire pour tout projet reposant sur une embauche**. Il peut s'agir d'un établissement d'enseignement supérieur, d'un laboratoire universitaire ou académique, d'un CRITT (Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie), ou d'un centre de ressources technologiques. Le centre de compétences devra être situé prioritairement en Alsace.

- **Objectif**
→ Intégrer les **compétences chevronnées d'un cadre senior à la recherche d'un emploi** dans le cadre du développement de votre **projet d'innovation**.
- **Bénéficiaires**
→ Entreprises Alsaciennes en situation financière saine.
- **Types d'innovation**
→ de produit, de procédé, organisationnelle, de marketing.
- **Bénéfices pour l'entreprise**
→ Ce dispositif de formation action, **gratuit pour les entreprises**, propose une période de 6 mois d'immersion dans une entreprise alsacienne, pendant laquelle la société peut tester et développer son innovation et pourra ensuite à l'issue du programme embaucher une compétence ayant fait ses preuves.



- **Candidat**

- Cadre senior en recherche d'emploi

- **Bénéfices pour le candidat**

- Une formation pour renforcer ou réactualiser ses connaissances

- Un accompagnement individualisé durant lequel il relèvera du statut de stagiaire de la formation professionnelle, avec maintien de ses indemnités pendant la période de stage

- Une pérennisation de son emploi en cas de succès du projet innovant.



Merci de votre attention

www.alsaceinnovation.eu

Contact : Céline VLESIK

03 89 36 67 50

c.vlesik@alsaceinnovation.eu